

DEROULEMENT des OPERATIONS du Mouvement des Directeurs de SEGPA - Rentrée 2020

DPEP - Porte 162 - M. ARMAND-Mme HUBERT - Tél. : 05 90 47 82 07 -05 90 47 82 47

OPERATIONS		QUI PEUT PARTICIPER AU MOUVEMENT DES DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA
27 MARS 2020	Publication de la circulaire relative à l' inscription sur la liste d'aptitude et des directives relatives au MOUVEMENT des Directeurs adjoints chargés de SEGPA	<p><i>à titre indicatif :</i></p> <p>1) Les Directeurs adjoints chargés de SEGPA déjà titulaires d'un poste définitif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils conservent leur affectation précédente. ▶ Ils ne sont pas tenus de demander leur inscription sur liste d'aptitude. <p>2) Les enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) et qui sollicitent une inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeurs adjoints chargés de SEGPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ils participent au mouvement à titre conditionnel, sous réserve de leur inscription sur la liste d'aptitude ; ▶ s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils conservent leur affectation précédente. <p>3) Les Candidats délégués dans les fonctions de Directeurs adjoints chargés de SEGPA, - Intérim de Direction - dans l'Académie pour la présente année scolaire</p> <p>4) Les candidats lauréats du DDEEAS de l'année en cours Ils doivent demander leur inscription sur la liste d'aptitude ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ils participent au mouvement également à titre conditionnel, sous réserve de leur admission à l'examen et de leur inscription sur la liste d'aptitude ; ▶ En cas d'échec à l'examen ou s'ils n'obtiennent pas satisfaction au mouvement, ils conservent leur affectation, si elle est à titre définitif, ou peuvent être nommés à titre provisoire sur les postes de Directeurs adjoints chargés de SEGPA, <u>non pourvus</u>. <p>5) Les Directeurs d'Etablissements spécialisés de l'Académie (IME - CMPP...) répondant aux conditions d'emploi de Directeurs adjoints chargés de SEGPA.</p> <p>6) Les Directeurs adjoints chargés de SEGPA titulaires d'un poste à titre définitif, dans une autre académie.</p> <p>7) Tout autre candidat titulaire du DDEEAS</p>
27 AVRIL 2020	→ Date limite de retour des demandes d' inscription sur liste d'aptitude	
27 AVRIL 2020	<p style="text-align: center;">1ère PHASE du MOUVEMENT</p> <p style="text-align: center;">Date limite de retour des déclarations d'intention de participer au mouvement au RECTORAT DPEP - Porte 162</p>	
20 MAI 2020	<p style="text-align: center;">2ème PHASE du MOUVEMENT</p> <p style="text-align: center;">Publication de la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants, accompagnée de la fiche de vœux <u>uniquement aux candidats qui ont participé à la phase du mouvement</u></p>	
5 juin 2020	<p style="text-align: center;">Date limite de retour des fiches de vœux au Rectorat DPEP - Porte 162 (avant 13 heures)</p>	
26 juin 2020	<p style="text-align: center;">Réunion DAASEN à l'attention des Directeurs adjoints, chargés de SEGPA <i>Commission Consultative Paritaire Académique</i></p>	
Début juillet 2020	<p style="text-align: center;">Résultats du mouvement</p>	

Calendrier susceptible de modification